

DOCUMENT ÉVOLUTIF		
VERSION	DATE	MODIFICATION
1	10 juillet 2017	NIL
2	18 juillet 2017	Ajout d'arbre et modification des espaces de stationnement
3		
4		
5		

ARBRE À PLANTER			
# LOT	COURS AVANT	TERRAIN ENTIER	TOTAL
6 123 419	5	6	11
6 123 425	8	9	17

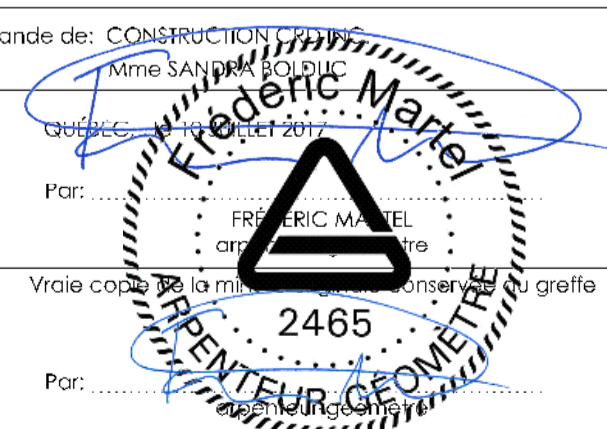
5 855 687  
LOT COMMUN

- Notes:**
- Érable de Norvège Globe à planter
  - Haie de Tuya projetée
  - Gênévriers de Virginie, Hydrangeas et Hostas projetés
- Cette zone comporte des dispositions spécifiques reliées à des contraintes de sol, de rive et de stationnement (voir articles 426 et 426.1 du règlement RV-2011-11-23).
  - Selon l'article 426.1 du règlement de zonage RV-2011-11-23, aucun bâtiment principal ne peut être implanté à moins de 2,5 mètres d'une rive et un espace de stationnement hors rue peut être localisé en cour avant et peut être localisé devant la façade du bâtiment principal.
  - Zone assujettie au règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Voir la section XXVII.
  - Situé dans la zone de contrainte anthropique de la cour de triage Joffre.
- Ce plan d'implantation est préparé à partir du plan "Le Phare (24X18).pdf" daté du 17 juin 2017 reçu le 21 juin 2017.
- ⊕ Tige de fer à poser en retrait de 2,44 mètres (8 pieds) des fondations.
- Zonage municipal: H1646
- Sujet à l'approbation municipale.
- Échelle: 1: 200
- Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.).

## PROJET D'IMPLANTATION (PLAN)

Lots projetés : 6 123 419 à 6 123 429  
 Lots actuels : 5 577 885 et 5 577 886  
 Cadastre : DU QUÉBEC  
 Municipalité : VILLE DE LÉVIS  
 (Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est)  
 Circ. foncière : LÉVIS

À la demande de: CONSTRUCTION CIVIL  
 Mme SANDRA BOLDUC



Dossier: 18 568-1 Minute: 3439 Calculs: 6568BL



RUE DE LA PRAIRIES  
2 697 859

2 697 829